

## LIVRAISON

Pour la livraison des veaux ils sont à annoncer chez le marchand au plus tard le mercredi de la semaine précédente pour l'abattage.

La livraison des veaux se réalise avec

### Anicom AG

Daniela Bigler

Eichenweg 4, 3052 Zollikofen, Tel. +41 58 433 79 27, Mobile +41 76 319 74 21

[daniela.bigler@anicom.ch](mailto:daniela.bigler@anicom.ch), [www.anicom.ch](http://www.anicom.ch)

### ASF-Sursee

AG für Schlachtviehhandel und Fleischvermarktung

Bahnhofplatz 3, 6210 Sursee

Les personnes de contact pour les différentes régions sont

Région	Responsable	Téléphone
Neuchâtel, Jura	Jean-Pierre Tschan	079 219 06 41
Vaud, Fribourg	Alex Strebel	079 309 46 28
Zentralschweiz, Luzerner Hinterland, Entlebuch	Bruno Rüttimann	079 643 25 22
Innerschweiz, Luzern	Andreas Vogel	079 578 58 48
Bernbiet, Luzern, Nordwestschweiz	Marc Hirschi	079 613 45 28
Basel, Solothurn	Fritz Lüscher	079 644 43 49
Schwyz, St. Gallen, Glarus, Zug, Urkantone	Christian Kamer	079 641 37 08
Ostschweiz	Michael Hinder	079 720 58 97
Graubünden, Rheintal	Armin Zimmermann	076 593 99 81
Emmental, Bern	Jürg Ruegsegger	079 714 37 82
Bern, Berner Oberland	Andreas Oberli	079 664 08 58



«VIANDE DE VEAU SUISSE D'EXCELLENTE QUALITÉ  
ET DE LA PRODUCTION AGRICOLE»

## CONDITIONS DE PRODUCTION «SWISS QUALITY VEAL»

**Les directives d'AQ Viande Suisse** Pour des raisons organisationnelles, il est obligatoire que les entreprises d'engraissement qui veulent livrer au programme de viande de veau, soient membres d'AQ Viande Suisse. Les entreprises d'engraissement qui produisent aujourd'hui selon les directives d'IP-Suisse, peuvent être admises d'une manière simplifiée.

### La production agricole

- Les entreprises d'engraissement sont tenues d'agir pour ses propres comptes et sous ses propres responsabilités. L'engraissement sur une base rémunérée est exclu.
- L'engraissement se réalise sur la base de lait entier, 1'000 litres de lait entier au minimum
- L'engraissement d'un maximum de 30 places veaux d'engraissement
- Le nombre maximal du groupe est de 15 veaux

### Les conditions de qualité

Le surcoût dépend de la classification de la catégorie de viande et de la classe du tissu gras selon le système CH-Tax. En plus, la recommandation par rapport à l'âge de la branche est appliquée.

### Exigences minimales

- La charnure T à C (la viande de la carcasse avec une charnure -T n'est pas considérée comme viande de veau du programme, le paiement s'effectuera sans surcoût mais au moins suivra le prix hebdomadaire de Proviande (tableau de prix de Proviande))
- Classe de tissu gras 3 à 4
- Le poids à l'abattage d'au moins de 105 kg
- Couleur de la viande: Valeur L >39
- Âge maximal 200 jours

### Le système de prix et de prime

- Le prix de base: Prix x hebdomadaire AQ de Proviande (le tableau de prix de Proviande)
- Prix premium: supplément de 70 centimes par kg du poids de l'abattage en faveur de l'engraisseur.

### Les déductions de prix selon les solutions par branches / les conditions d'achat de Bell

- Déduction pour la classe du tissu gras 4 selon la taxation de Bell
- La couleur de viande (valeur L): Les déductions selon les solutions par branche
- Les déductions d'âge selon les solutions par branche
- Participation aux frais: 10.- Fr. par an resp. à partir de 4 SQV-compatible veaux 3.- Fr./SQV-compatible veau
- Déductions de poids: poids à l'abattage de plus de 130 kg chez +T/T; plus de 140 kg chez C/H

La charnure	poids (kg)	Déductions de prix par kg PM	La charnure	poids (kg)	Déductions de prix par kg PM
T / T+	à 130.0	sans déductions	C / H	à 140.0	sans déductions
	130.1—131.0	-0.10 Fr.		140.1—141.0	-0.10 Fr.
	131.1—132.0	-0.20 Fr.		141.1—142.0	-0.20 Fr.
	132.1—133.0	-0.30 Fr.		142.1—143.0	-0.30 Fr.
	133.1—134.0	-0.40 Fr.		143.1—144.0	-0.40 Fr.
	134.1—135.0	-0.50 Fr.		144.1—145.0	-0.50 Fr.
	135.1—145.0	-1.00 Fr.			

## EN CAS D'INTÉRÊT

Veuillez remplir le **convention pour les engraisseurs de veaux** et la renvoyer à Agriquali, Laurstrasse 10, 5201 Brugg.

La condition est la participation chez AQ-Viande Suisse.

Les producteurs qui **n'étaient pas membre d'AQ** jusqu'à présent, Sont priés de remplir le **convention pour la participation d'AQ-Viande Suisse** et de l'envoyer aussi à Agriquali.

Pour les *producteurs de lait commercialisé* et pour les *producteurs d'un label* en présentant un rapport de contrôle acutel, il existe la possibilité de l'admission simplifiée à l'AQ-Viande Suisse. C'est pourquoi nous vous prions de joindre un copie du dernier rapport de contrôle acutel de votre entreprise.

Pour toutes informations supplémentaires, voir: [www.agriquali.ch/fr/programmes/swiss-quality-veal](http://www.agriquali.ch/fr/programmes/swiss-quality-veal)

## ADMISSION

La décision de la reconnaissance des producteurs appartient à Agriquali, AQ-Viande Suisse.

Lors de l'admission au programme, les producteurs reçoivent 1 feuille de vignettes actualisée avec la mention «Veaux (SQV)», qui donne le droit d'effectuer des livraisons. Si vous avez besoin de plus des vignettes, vous pouvez en commander chez Agriquali au secrétariat d'AQ-Viande Suisse.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de votre contact. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Union Suisse des Paysans, Agriquali  
Micheal Angst, Responsable de projet SQV  
Laurstrasse 10, 5201 Brugg  
Tél. +41 (0)56 462 51 11  
[info@agriquali.ch](mailto:info@agriquali.ch), [www.agriquali.ch](http://www.agriquali.ch)

